




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-432**

Séance publique du

29 septembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170929- lmc1121681-DE-1-1
Date de signature : 03/10/2017
Date de réception : mardi 3 octobre 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ZAC DE RAVANAS - RETROCESSION DES EMPRISES DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Le 29 septembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le , conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Odile BONTHOUX, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Alexandre GALLESE, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA, Madame Liliane PIERRON.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et approuvé



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2017

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE RAVANAS - RETROCESSION DES EMPRISES DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL 2016-597 du 13 décembre 2016 le conseil municipal a approuvé le bilan de clôture de la ZAC de Ravanas.

Conformément aux dispositions de la convention de concession de cette ZAC , dans le cadre des opérations de clôture l'aménageur (la SEMEPA) doit rétrocéder à la commune les emprises de voiries et réseaux divers qu'il maîtrise foncièrement et qui constituent les biens en retour de l'opération.

Le tableau annexé au présent rapport recense l'ensemble des parcelles concernées.

Cette rétrocession se réalise à titre gratuit.

En conséquence, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SEMEPA, des parcelles dont la liste est annexée au présent rapport représentant les voiries et réseaux divers réalisés dans le cadre de la ZAC de Ravanas.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2017-432 - ZAC DE RAVANAS - RETROCESSION DES EMPRISES DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Liste des parcelles à rétrocéder à la Ville d'Aix-en-Provence par la SEMEPA

Section	N°	Lieudit	Surface
LY	555	985B RTE D EGUILLES	00 ha 21 a 90 ca
LY	558	985 B RTE D EGUILLES	00 ha 15 a 17 ca
LY	619	985 B RTE D EGUILLES	00 ha 00 a 31 ca
LY	620	985 B RTE D EGUILLES	00 ha 01 a 13 ca
LY	636	90 AV RAVANASSE	00 ha 00 a 95 ca
LY	638	RAVANASSE	00 ha 01 a 10 ca
LY	645	985 B RTE D EGUILLES	00 ha 08 a 19 ca
LY	646	985 B RTE D EGUILLES	00 ha 00 a 31 ca
LY	647	985 B RTE D EGUILLES	00 ha 01 a 16 ca
LY	648	985 B RTE D EGUILLES	00 ha 03 a 06 ca
LY	649	985 B RTE D EGUILLES	00 ha 65 a 58 ca
LY	658	340 AV DE BREDASQUE	00 ha 02 a 02 ca
LY	659	340 AV DE BREDASQUE	00 ha 01 a 56 ca
LY	717	595 RTE D EGUILLES	00 ha 26 a 35 ca
LY	739	340 AV DE BREDASQUE	00 ha 00 a 29 ca
LY	770	985B ROUTE D EGUILLES	00 ha 16 a 43 ca

Total surface : 01 ha 65 a 51 ca